

COMPTE-RENDU
CSS TERÉGA du 4 septembre 2018

Personnes présentes :

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENCE
Collège administration			
Sous-Préfecture de Condom	Isabelle SENDRANÉ		Présente
SIDPC			Absent
SDIS 32	Benjamin GADAL		Présent
DREAL	Sébastien BERGEROU		Présent
DIRECCTE			Absent
DDT	Jean LAZARTIGUES		Présent
ARS	Julien FECHEROLLE		Présent
Collège collectivités			
Commune de Laujuzan	Frédéric AOUSTOU Patrick NALIS	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Commune de Caupenne d'Armagnac	Patrick GUICHEBAROU	Titulaire	Présent
Conseil départemental (Canton de Grand Bas Armagnac)			Absent
Communauté de communes du Bas-Armagnac			Absent
Conseil régional			Absent
Collège riverains			
Association FNE			Absent
Association Amis de la Terre			Absent
Riverain	Jean BRETHERS Christian DAULIEU	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Riverains	Philippe DUCOS Jean NALIS	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège exploitant			
TERÉGA	Le chef du département stockage Le chef du département géosciences Le chef du département sécurité industrielle	Titulaire Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent
Collège salariés			
TERÉGA	La secrétaire du CHSCT Le secrétaire adjoint du CHSCT Le représentant des entreprises extérieures	Titulaire Titulaire Titulaire	Présente Présent Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2017
- 2) Instruction du 6 novembre 2017 : consultation et diffusion des données sensibles pour la sûreté des ICPE – point d’information
- 3) Bilan activités TERÉGA 2017
- 4) Bilan de l’inspection des installations classées 2017
- 5) Point d’information post-PPRT
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 à la Sous-Préfecture de Condom, sous la présidence de Mme SENDRANÉ, laquelle rappelle que la composition de la CSS a été renouvelée et mise à jour par arrêté du 27 août 2018.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2017

Le compte-rendu est approuvé.

2) Instruction du 6 novembre 2017 : consultation et diffusion des données sensibles pour la sûreté des ICPE – point d’information

M. BERGEROU présente l’instruction gouvernementale du 6 novembre 2017, portant sur la consultation et la diffusion des données sensibles pour la sûreté des ICPE.

Face à la menace terroriste et suite aux actes de malveillance commis au début de l’été 2015 (sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Berre-l’Étang), le gouvernement a engagé un plan d’actions visant à renforcer la protection des sites SEVESO.

L’objectif de l’instruction gouvernementale du 6 novembre 2017 est de protéger la sûreté des sites visés, dans une démarche garantissant à la fois la protection des données sensibles et le droit d’accès du public à l’information.

Cette instruction établit une hiérarchisation des informations selon leur degré de sensibilité vis-à-vis de la sûreté (informations à caractère peu sensible, informations sensibles, informations très sensibles) et définit pour chacun de ces niveaux, le cas échéant, des modalités de consultation ou de communication.

Les documents destinés à l’information du public et les documents administratifs relatifs aux installations classées devront être compatibles avec l’instruction.

Le chef du département stockage Teréga demande si l’étude de dangers du site devra être remise en forme selon cette instruction.

M. BERGEROU répond par la négative : si l’étude est demandée par un tiers, il conviendra alors de retirer les informations confidentielles.

La secrétaire du CHSCT Teréga observe que des riverains qui voudraient vendre ou acheter un bien ou un terrain proche de l’entreprise pourraient soulever des questions sur les risques encourus.

M. BERGEROU rappelle que le périmètre du PPRT n’est pas une information confidentielle. Cette information est donnée aux acheteurs ou locataires des biens concernés dans le cadre de l’information acquéreur locataire.

M. BERGEROU précise qu'en cas de demande de consultation d'un document contenant des informations sensibles, un travail sera effectué avec la préfecture et TERÉGA pour donner les informations requises, sans soulever de problème de sûreté.

3) Bilan activités TERÉGA 2017

Le chef du département stockage Teréga passe en revue les faits marquants survenus depuis novembre 2017. Le premier est le changement de marque (TIGF en TERÉGA). L'entreprise souhaite être identifiable dans le mouvement de transition énergétique, avec comme objectif une empreinte énergétique nulle dès 2020.

Le deuxième fait marquant est la régulation de l'activité de stockage par la CRE. Les revenus des stockeurs ne sont plus associés aux ventes, mais fixés par la CRE. La différence entre les revenus perçus et le revenu calculé par la CRE sera compensée par une taxe sur le transport du gaz.

Le chef du département stockage Teréga passe en revue le bilan de la campagne de soutirage 2017-2018. Il est fait état de très forts soutirages en février et mars 2018. Les pressions de fond ont été historiquement basses.

M. NALIS demande d'où provient le gaz.

Le chef du département stockage Teréga répond qu'il provient principalement de Norvège (40 %), de Russie (20 %) et d'Algérie (20 %).

M. FECHEROLLE signale qu'un établissement thermal s'est retrouvé confronté à un manque d'eau. Il a dû abandonner un forage et utiliser en urgence l'eau thermale pour rincer les curistes en attendant son raccordement au réseau d'eau de la commune. Il demande si les impacts de l'activité de TERÉGA sur la ressource en eau sont prévisibles.

Le chef du département stockage Teréga explique avoir rencontré la CTS (Chaîne thermique du soleil). La baisse du niveau de la nappe est imputable aux prélèvements : elle se poursuivra sur les forages Lotus 1 et Lotus 2, car les volumes prélevés ne sont pas compensés, indépendamment de l'activité de TERÉGA.

Le chef du département géosciences fait savoir que le puits du Lotus 2 est asséché dès le mois de mai. Lotus 1 tiendra un peu plus longtemps. La zone de Barbotan communique très difficilement avec le reste des nappes, et ne se recharge pas en eau.

M. FECHEROLLE demande si l'absence de lien entre l'activité de TERÉGA et la diminution de la ressource en eau avait été démontrée dans l'étude d'impacts.

Le chef du département stockage Teréga acquiesce.

M. BERGEROU confirme que la DREAL n'a pas pu mettre en évidence la responsabilité de TERÉGA : TERÉGA ne peut qu'alerter la CTS des niveaux d'eau projetés dans la nappe.

La Sous-Préfète signale que la Préfète a rencontré les Présidentes de la CTS à ce sujet. L'enjeu est considérable pour le Gers.

Le chef du département stockage Teréga s'engage à apporter le support technique approprié à la CTS.

Il présente les objectifs 2018 en matière de SGS, dont la révision des modalités du SGS.

La secrétaire du CHSCT Teréga explique que le CHSCT émet des inquiétudes quant à la gestion des POI et des stockages dans le cadre de ce nouveau SGS.

Le secrétaire adjoint du CHSCT précise qu'une importante montée en compétences des salariés sera nécessaire. Le CHSCT demande que l'entreprise soit particulièrement vigilante durant la période de transition.

La secrétaire du CHSCT Teréga fait état d'une augmentation des tâches à accomplir à effectif constant.

Le chef du département stockage Teréga indique que doit être finalisé le réexamen de l'étude de dangers d'Izaute pour la fin de l'année. À ce stade, Teréga n'envisage pas de révision.

M. BERGEROU indique, s'agissant du réexamen quinquennal des études de dangers des sites Seveso seuil haut, que l'exploitant doit désormais se concentrer sur les changements et évolutions intervenus depuis la dernière étude, et leurs conséquences sur les conclusions de son étude de dangers : il n'est pas attendu une révision systématique des EDD mais une notice de réexamen statuant sur la validité de l'étude existante.

Le chef du département stockage Teréga indique qu'une nouvelle version des permis de travail informatisés a été mise en place. La salle de crise a par ailleurs été modernisée.

Sont prévus d'ici la fin de l'année :

- l'installation d'un logiciel de suivi de l'intégrité des puits,
- la révision des plans d'opération interne,
- l'intégration de l'aspect sûreté dans l'induction,
- le développement de la sensibilisation Vigipirate auprès des salariés et des visiteurs,
- le déploiement de la nouvelle application destinée à déclarer et à suivre des situations à risque et des bonnes pratiques.

Le secrétaire adjoint du CHSCT montre le téléphone ATEX utilisé par les salariés.

Le chef du département stockage Teréga indique qu'aucun accident ou incident n'est survenu sur le site d'Izaute. Il annonce que deux chantiers sont prévus cet automne, dont la reprise du puits IZA20 et le remplacement du comptage général et des compteurs sur quatre puits.

Le chef du département stockage Teréga indique qu'une visite de chantier sera organisée pour les riverains.

La Sous-Préfète suggère d'associer les conseillers municipaux à la visite.

M. BERGEROU suggère que soient conviés tous les membres du collège « riverains ».

4) Bilan de l'inspection des installations classées 2017

M. BERGEROU présente le bilan de l'installation des installations classées de 2017. Une inspection a été réalisée le 24 octobre 2017, avec pour thèmes : les suites données à l'inspection de 2016, l'avancement des travaux prescrits par l'APC de 2014 et une mesure de maîtrise des risques (MMR) permettant la mise en sécurité des puits en cas de fuite détectée. À noter que certaines barrières de sécurité sont gérées comme des MMR même si l'exploitant n'en a formellement valorisé aucune comme MMR dans son étude de dangers.

Aucune non-conformité n'a été relevée. Des observations ont été émises sur l'absence d'exercices de sûreté, la non-fourniture du plan des effets dominos sur le bâtiment électrique, la formalisation de la gestion des compétences des opérateurs intervenant sur les barrières gérées comme des MMR

et la formalisation des fiches de vie des barrières. L'exploitant a apporté les éléments de réponse aux observations.

Les tuyauteries enterrées ont été protégées des agressions à la pelle mécanique à la fin novembre 2017, achevant ainsi l'ensemble des travaux de réduction des risques prévus dans le cadre du PPRT.

5) Point d'information post-PPRT

M. BERGEROU rappelle que le PPRT a été approuvé le 26 décembre 2014. L'échéance de réalisation et de financement des travaux est fixée au 26 décembre 2022.

M. NALIS annonce que le bâtiment non habité à Laujuzan a été démoli : la mesure foncière de délaissement prévue par le PPRT est donc achevée.

M. BERGEROU rappelle que des travaux de renforcement doivent être réalisés sur six habitations. L'avenant au PIG sur lequel s'appuiera l'accompagnement des riverains est en cours de signature pour y intégrer la problématique des risques technologiques, de même que la convention de financement de cet accompagnement entre la DREAL et la communauté de communes du Bas armagnac. L'opérateur logement démarchera les quatre propriétaires et réalisera les diagnostics.

La convention de financement des travaux est également en cours de signature. M. BERGEROU indique que les financeurs ont accepté de retenir le seul plafond de 20 000 euros et non celui des 10 % de la valeur vénale du bien. Un guichet unique (Bas Armagnac) sera mis en place pour les propriétaires. Les fonds des collectivités et de TERÉGA seront consignés sur un compte de la Caisse des Dépôts pour le remboursement rapide des artisans. Le SACICAP interviendra, si besoin et sous conditions de ressources, pour avancer le crédit d'impôt. TERÉGA a par ailleurs accepté de prendre à sa charge les 10 % qui restaient normalement à la charge des propriétaires. Un COPIL travaux est prévu par la convention et se réunira prochainement.

6) Questions diverses

M. GADAL demande si des EPI contre le bruit ont été prévus pour les pompiers par TERÉGA.

Le chef du département sécurité industrielle répond que des sachets de bouchons d'oreille seront stockés dans les véhicules d'astreintes pour les pompiers. Ces bouchons permettront de gagner 30 dB. Les salariés portent des bouchons et un casque.

M. FECHEROLLE demande si les riverains ont émis des plaintes durant l'année.

M. BERGEROU répond par la négative.

La Sous-Préfète demande quand est prévu le prochain exercice PPI.

Le chef du département sécurité industrielle répond qu'il sera réalisé d'ici la fin de l'année. Le scénario de l'exercice n'est pas encore défini.

La séance est levée à 16 heures 10.

La sous-préfète de Condom


Isabelle SENDRANE